

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 19 septembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 25

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme. BOUKANDOURA, M. AZIMI,

M. BRENOT, Mme RAKOTOMALALA, M. FOURE Mme BAUDRY, M JALLOT, Mme. KHARJA, M.

FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme BATHILY (procuration à M. LONGEAULT)

M. LIAOUI (procuration à Mme. ABLOUH)

M. HILALI (procuration à M. BOUCHELLA)

Mme. SIRAS (procuration à Mme. KHARJA)

**Absents excusés :**

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

M. MARCIN

M. GAYDOUK

Mme DUBOIS

Mme LARABI

M. ODIRA

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES VEHICULES MUNICIPAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment l’article L721-3,

**VU** la circulaire de l’Etat, DAGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d’utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l’occasion du service

**VU** la délibération 2016-DEL-25 en date en date du 13 avril 2016 fixant les modalités de mise à disposition des véhicules municipaux,

**VU** la délibération 2021-DEL-66 en date en date du 5 octobre 2021 modifiant les modalités de mise à disposition des véhicules municipaux,

**CONSIDERANT** que la Ville dispose d'un parc automobile dont certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant des fonctions justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire évoluer la liste des fonctions et/ou des missions ouvrant le droit à un véhicule de service avec remisage à domicile

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Jérôme BONNEAU, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines, à la Communication et au Numérique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DECIDE :**

**DE MODIFIER** la liste des fonctions et/ou missions ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile telle que présentée :

- Directeur (trice) de la Communication
- Directeur (trice) de la Performance Financière
- Directeur (trice) de la Prévention, de la Jeunesse et des Sports
- Directeur (trice) du projet éducatif, de la cité éducative
- Directeur (trice) des Affaires Culturelles
- Responsable de la Police Municipale
- Responsable de la Direction Enfance-Éducation
- Référent (e) de parcours des lycéens
- Responsable du Centre Technique Municipal
- Responsable Environnement, et du parc véhicules
- Responsable d'opération de construction, requalification, réhabilitation/maintenance et renouvellement urbain
- Agents d'astreinte assurant le service de permanence et de sécurité « technique »

**DE DIRE** que les modalités d'attribution d'un véhicule service avec autorisation de remisage à domicile se feront sous forme d'un arrêté individuel et qu'elle sera limitée à la durée d'exercice des fonctions et missions concernées.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,

Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :  
- l'affichage le :  
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20240926-2024-DEL-66-DE  
Date de réception préfecture : 01/10/2024